

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2016

## Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme intercommunal

La Loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 prévoit le transfert de compétence en matière de PLU et de documents d'urbanisme dans un délai de 3 ans, la date d'expiration étant fixée au 27 mars 2017.

Le transfert de la compétence sera effectif sauf si 25 % des communes membres de l'EPCI (Communauté d'agglomération de Dieppe) représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération.

Considérant que les communes de l'agglomération veulent conserver la gestion directe de l'aménagement de leur territoire pour servir au plus près de l'intérêt de leurs administrés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence mentionnée.

## Acquisition d'un nouveau logiciel informatique

La commune dispose actuellement et depuis 1995, du logiciel CIL, qui permet d'assurer la gestion comptable de la commune, mais aussi la paie, les élections. Or le prestataire a informé la commune de l'arrêt de CIL, au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Deux propositions financières ont été demandées auprès des sociétés CAUX FORMATIQUE et COSOLUCE : Devis CAUX FORMATIQUE : 2 438 € HT ; Devis COSOLUCE : 2 200 € HT.

Ces propositions comprennent le droit de licence, la maintenance, la récupération des données de l'ancien logiciel et la formation.

COSOLUCE, solution la mieux disante a été retenue.

## Agent d'entretien à la Mairie : Contrat

Madame Myriam PARIS, agent d'entretien à la Mairie, depuis le 9 septembre 2014, a donné sa démission au 30 septembre 2016.

Pour la continuité du service, Madame Béatrice DELAMARE a été recrutée à raison de 6 heures/mois.

## Décision Modificative

Intégration de travaux d'éclairage public antérieurs à 2004 dans le patrimoine communal.

Il s'agit d'une opération d'ordre, pour un montant de 8 439.53 € en dépense et en recette.

## Syndicat Départemental d'Electrification : Retrait de la métropole de Rouen Normandie : Avis

Conformément à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, les métropoles sont compétentes en matière de concession de distribution publique d'électricité et de gaz, ainsi qu'en matière de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains.

La métropole souhaite exercer sa compétence en direct et demande donc son retrait du SDE : Syndicat Départemental d'Electrification. Le SDE a voté favorablement à ce retrait, la commune de Colmesnil, également.

Dieppe-Maritime : Rapport d'activité 2015 : Le rapport est consultable en Mairie.

**Association Culture&Loisirs : préparation de la fête du village 2017 :**

La fête du village aura lieu le 30 avril 2017.

Le programme est en cours d'élaboration avec des artisans et producteurs locaux.

La pépinière Bellet sera ouverte ce jour-là. Des visites de l'église seront programmées.

Prochaine réunion : le 25 novembre à 18 heures à la mairie.

**Animation :**

Le Téléthon aura lieu les 2, 3 et 4 décembre 2016. Dans ce cadre, un concert par la Chorale Chœurs & Caux aura lieu à l'église le 25 novembre, à 20 h 30.

**Questions diverses :**

Aménagements de sécurité à Gennetuit : Des tests d'aménagements provisoires sont prévus pour fin 2016 - début 2017.